

Q. Il n'en faudrait pas beaucoup; je sais de quelle façon les dossiers sont tenus.—R. Il y en a un grand nombre...

Q. Combien en avez-vous apportés aujourd'hui?

*Le président:*

Q. Combien?—R. Plusieurs centaines, à cause du grand nombre de saisies d'alambics et de causes de ce genre que nous rapportons et au sujet desquelles nous recevons des instructions du ministère des Douanes et de l'Accise nous ordonnant d'instituer des poursuites.

*L'hon. M. Bennett:*

Q. Combien avez-vous apporté de dossiers aujourd'hui?—R. J'ai déposé environ une douzaine ou une vingtaine de dossiers.

Q. Voulez-vous énumérer ces dossiers afin que le sténographe puisse en prendre note?—R. J'ai trente-deux dossiers ici.

Q. Voulez-vous nous dire à quoi ils se rapportent, brièvement, sans entrer dans les détails?—R. Vous ne voulez pas ceux qui sont antérieurs à 1925?

Q. Pas pour le moment. Monsieur le commissaire, veuillez procéder lentement... R. Monsieur Bennett, tous ces dossiers sont de 1924 et des années antérieures.

Q. Vous n'en avez pas de 1925?—R. Je n'en ai pas de 1925.

Q. Vous allez nous procurer ceux de 1925, n'est-ce pas?—R. Voulez-vous que j'apporte les dossiers...

Q. Pourvu que vous apportiez une liste contenant le numéro des dossiers et dont vous jurez de l'exactitude, cela suffira pour le moment; ce que je désire savoir c'est s'il y a des causes pour l'année 1925.—R. Vous voulez les dossiers pour tout le pays?

Q. Exactement; vous dites que vous n'en avez aucun de 1925 ce matin?—R. Non, monsieur.

Q. Ceux que vous avez sont de 1924? Vous pourriez les énumérer en en mentionnant le nom afin que nous puissions les garder en mémoire. Bien, monsieur le commissaire, afin de ne pas perdre de temps, lisez ceux que vous avez en votre possession.—R. Je vais prendre les dossiers mêmes.

Q. Ne vous occupez pas des dossiers; lisez votre liste.—R. Ceux-ci (indiquant) sont surtout de 1923.

Q. Nos demandes sont réellement trop modernes.—R. L'un d'eux est appelé la cause du consul espagnol, Loi de l'opium et des narcotiques; cela est de 19...

Q. Vous pouvez nous donner le nom de l'endroit. Montréal?—R. Montréal.

Q. Continuez, s'il vous plaît.—R. Il y a plusieurs dossiers, plusieurs volumes à ce dossier.

Q. Il s'agit de narcotiques?—R. Oui.

Q. Continuez.—R. Et de douane; c'est une cause mixte.

Q. Un tribunal mixte?—R. Oui. La suivante est une cause de Montréal, une cause appelée cause Borden.

*L'hon. M. Stevens:*

Q. Borden?—R. Oui.

Q. De quoi s'agit-il?—R. Une cause de contrebande.

*L'hon. M. Bennett:*

Q. Quelle est la suivante?—R. J.-P. Landy, une autre cause...

Q. Une autre cause de contrebande?—R. Oui.